



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Courrier

Question écrite n° 4948

Texte de la question

M Pierre-Yvon Tremel attire l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur le probleme des tarifs postaux appliques aux livres sur le territoire francais. Le principal moyen que peuvent utiliser les petits editeurs francais pour faire parvenir leurs livres rapidement aux libraires, donc aux lecteurs, est la voie postale mais, en France, contrairement a ce qui se fait dans d'autres pays d'Europe, il n'existe pas aujourd'hui de tarifs particuliers pour les livres. Ainsi, en Allemagne federale, les livres envoyes a l'interieur du pays beneficent d'un tarif postal tout a fait different de celui des autres envois. Un tel tarif existait en France il y a quelques annees et il a ete supprime. A l'approche du marche unique europeen, il serait necessaire d'harmoniser les tarifs postaux en ce qui concerne les livres pour ne pas penaliser injustement les editeurs et les libraires sur le marche interieur. En consequence, il lui demande de lui faire part de son sentiment sur le probleme et des mesures qui pourront etre prises a l'approche du marche unique de 1993.

Texte de la réponse

Reponse. - Le probleme des tarifs postaux appliques aux livres sur le territoire francais est bien connu du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, qui est pret a s'associer a une remise a l'etude du dispositif avec le ministre des postes, des telecommunication et de l'espace. En effet, la perspective du marche europeen integre en 1993 ainsi que la construction de l'Europe de la culture rendent necessaire une large harmonisation avec nos partenaires non seulement de la question des tarifs postaux mais aussi du regime des prix ou des taux de TVA appliques aux livres.

Données clés

Auteur : [M. Trémel Pierre-Yvon](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4948

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3064